

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2431

26 octobre 2007

### SOMMAIRE

Advent Rental Holding S.C.A. ....	116682	Infor Global Solutions TopCo II .....	116666
Agrimar SA .....	116682	Infor Global Solutions TopCo S.A. ....	116678
Albe S.A. ....	116678	Infor ISA Holdings .....	116677
Alyssa S.A. ....	116679	Infor Lux Bond Company .....	116666
Arcelor Commercial Sections S.A. ....	116683	Infor Lux Finance Company .....	116664
ArcelorMittal Commercial Sections S.A. .....	116683	ING REEOF Germany S.à r.l. ....	116657
Arlington Europe Finance S.à r.l. ....	116681	Levanter Real 1 S.à r.l. ....	116669
Autorent Sàrl .....	116681	Liberty Modul International S.à r.l. ....	116659
BBWP Spain Holdings Lux S.à r.l. ....	116663	Lux-Puglia SA .....	116642
Benap S.A. ....	116642	Lux Real Estate & Management SA. ....	116659
Capital Immo Invest 1 S.A. ....	116688	Maritime Investments SA .....	116664
Château de Theobon S.à r.l. ....	116662	Mars Propco 17 S.à r.l. ....	116642
Coast Holding S.à r.l. ....	116659	Mars Propco 25 S.à r.l. ....	116688
Compagnie Indépendante des Tabacs S.A. .....	116683	Naviglio S.à r.l. ....	116662
Delphirica Investments S.à r.l. ....	116666	Preasepe I B.V./S.à r.l. ....	116651
Etablissements L. Lacroix Fils S.A. Luxem- bourg .....	116683	Red & Blue S.A. ....	116679
events4sports S.à r.l. ....	116686	Santander R.E.I.F. Lux S.à r.l. ....	116681
Extensity Finance .....	116664	Solage International S.A. ....	116685
Frescobaldi S.à r.l. ....	116665	Sourcing Way S.A. ....	116688
GEBPF Finance (Lux) S.à r.l. ....	116681	Stokes Holding S.à r.l. ....	116663
Generali Real Estate Fund .....	116684	Tanent Properties S.à r.l. ....	116642
Gipar S.A. ....	116662	Tartini S.à r.l. ....	116680
Global Switch S.à r.l. ....	116680	Tiara S.A. ....	116684
Harrington .....	116648	Tishman Speyer Marnix Holdings S.à r.l. .....	116648
HSH Global Aircraft I S.à r.l. ....	116664	Tizzano S.A. ....	116663
ILP III S.C.A., SICAR .....	116680	TS Kemble S.à r.l. ....	116650
ILP II S.C.A., SICAR .....	116679	TST HTC Holdings Sàrl .....	116650
Immoproperties S.A. ....	116684	Viva Gestions Immobilières S.A. ....	116681
		Warwick Holdings S.A. ....	116685

**Benap S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 87.526.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue à Luxembourg en date du 16 mars 2007 que:

Le siège social de la société est transféré du 31, Grand-Rue, L-2012 Luxembourg au 25 B, boulevard Royal (10<sup>e</sup> étage), L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

J. Penning

Référence de publication: 2007115712/294/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03509. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

**Lux-Puglia SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 17, rue Sigismond.  
R.C.S. Luxembourg B 72.132.

*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juin 2007*

Les actionnaires de la société LUX-PUGLIA S.A. réunis le 4 juin 2007 au siège social ont décidé à l'unanimité de transférer le siège de la société à l'adresse suivante:

19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 4 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2007115713/4507/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09413. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

**Mars Propco 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 122.309.

EXTRAIT

En date du 10 août 2007, le conseil d'administration a décidé de transférer son siège social du 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, avec effet au 13 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007115747/7801/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06589. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

**Tanent Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiëncerie.  
R.C.S. Luxembourg B 131.977.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth of August.

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ATEAPITA-CONSULTADORIA E PARTICIPAOS, a company incorporated under the laws of Portugal, registered with the the Commercial Register of Madeira under number 07154/041126, having its registered office at 73, Avenida Arriaga, P-9000-533 Funchal, Madeira,

here represented by Mr Christopher Dortschy residing professionally at 121, avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Funchal, Madeira, Portugal on July 20, 2007.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 4.** The Company will be incorporated under the name of TANENT PROPERTIES S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

#### **C. Management**

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

**Art. 12.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 15.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 18.** If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 20.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

### *Subscription and payment*

All of the one hundred twenty-five (125) shares are subscribed by ATEAPITA-CONSULTADORIA E PARTICIPAOS, aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Transitory provision*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2007.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand two hundred (2,200.-).

### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, ATEAPITA-CONSULTADORIA E PARTICIPAOS, prenamed, representing the entirety of the subscribed capital passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg.
2. The sole shareholder resolves to elect as managers of the company for an unlimited period:
  - Mr Charles Meyer, chartered accountant, residing professionally at 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg
  - Mr Robert Philippe Faber, chartered accountant, residing professionally at 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version prevails.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ATEAPITA-CONSULTADORIA E PARTICIPAOS, une société dûment constituée et existant conformément aux lois portugaises, inscrite au Registre de Commerce de Madeira sous le numéro 07154/041126, avec siège social à 73, Avenida Arriaga, P-9000-533 Funchal, Madeira, Portugal,

ici représentée par M. Christopher Dortschy demeurant professionnellement à 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Funchal, Madeira, Portugal, en date du 20 juillet 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société est constituée sous le nom de TANENT PROPERTIES S.à.r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### **C. Gérance**

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de chaque gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 12.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication

similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 18.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 20.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

L'intégralité des cent vingt-cinq (125) parts sociales a été souscrite par ATEAPITA-CONSULTADORIA E PARTICI-PAOS, préqualifiée.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2007.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ deux mille deux cents (2.200,-) euros.

*Résolutions*

Et aussitôt ATEAPITA-CONSULTADORA E PARTICIPAOS, préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.
2. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la société pour une durée illimitée:
  - M. Charles Meyer, expert-comptable, demeurant professionnellement à 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg,
  - M. Robert Philippe Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Dortschy, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007. LAC/2007/25265. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007116315/7241/303.

(070132822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

**Tishman Speyer Marnix Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 57.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 117.099.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société tenue en date du 31 juillet 2006 que: L'associé unique de la Société a changé sa dénomination sociale de TISHMAN SPEYER ESOF HOLDINGS (DEUTSCHLAND) Sàrl en TISHMAN SPEYER ESOF HOLDINGS (LUXEMBOURG) Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sennigerberg, le 24 septembre 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007116038/4170/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10231. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

**Harrington, Société Anonyme.**

Siège social: L-8303 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 108.413.

—  
L'an deux mille sept, le trente août.



Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HARRINGTON S.A., avec siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Secler, de résidence à Junglinster, en date du 24 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 108.413.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Benoît De Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, qui assure également la fonction de scrutateur, qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève Bertrand, employée privée, demeurant à B-6980 La Roche-en-Ardenne, 45 Mousny.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. transfert de siège social de la société
2. modification de la raison sociale de la société
3. révocation du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg, à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités et modifie, en conséquence, l'article 2 1<sup>er</sup> paragraphe des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (1<sup>er</sup> paragraphe).** Le siège social est établi dans la commune de Mamer/Capellen»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la raison sociale de la société pour remplacer son nom actuel de HARRINGTON S.A. en celui de HARRINGTON et modifie en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de HARRINGTON.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de révoquer le commissaire actuel, à savoir Monsieur Pascal Bonnet demeurant à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, et nomme en ses lieu et place au fonction de commissaire, la société DUNE EXPERTISES Sàrl dont le siège social est à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce sous le numéro B110.593.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10.15 heures.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.800,- €

Dont acte, fait et passé à Mamer/Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. de Bien, G. Bertrand, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 3 septembre 2007, WIL/2007/743. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 septembre 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007115958/2724/61.

(070133230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

---

**TS Kemble S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 122.192.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 25 mai 2007 que

Mr. Timothy Edward Bannon, né le 7 janvier 1972 à Evanston, Illinois (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 14 Kingsway WC2B 6LH Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance est composé comme suit:

*Gérants de Catégorie A:*

- Mr. Paul Anthony Galiano
- Ms. Géraldine Copeland-Wright
- Mr. Jerry I Speyer
- Mrs. Katherine Farley
- Mr. Robert J Speyer
- Mr. Michael Philip Maurice Spies
- Mr. James Arthur Rosenthal

*Gérant de Catégorie B:*

- Mr. Marcel Stephany

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sennigerberg, le 24 septembre 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007116039/4170/31.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10234. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

---

**TST HTC Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 211.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 103.733.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 25 mai 2007 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de sa fonction de gérant de catégorie A de la société:

- Mr. Timothy Edward Bannon, né le 7 janvier 1972 à Illinois (Etats-Unis d'Amérique), ayant pour adresse 14 St Catherine's House, Kingsway WC2B 6LH Londres (Royaume-Uni).

Il résulte de ces mêmes résolutions des associés en date du 23 mai 2007 que la personne suivante a été élue avec effet immédiat de sa fonction de gérant de catégorie A de la société:

- Ms. Candace Valiunas, née le 15 avril 1952 à New-York (Etats-Unis d'Amérique), ayant pour adresse St. Catherine's House, 14 Kingsway, WC2B6LH Londres (Royaume-Uni).

Le Conseil de Gérance se compose comme suit:

*Gérants de Catégorie A:*

- Mr. Paul Anthony Galiano
- Mr. Jerry I Speyer

- Mrs. Katherine Farley
- Mr. Robert J Speyer
- Mr. Michael Philip Maurice Spies
- Ms. Candace Valiunas

*Gérant de Catégorie B:*

- Mr. Marcel Stephany

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007116040/4170/33.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10236. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070133005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

**Preasepe I B.V./S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.068.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the eleventh of September.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HAMMER INVESTMENTS N.V., having its registered office at Chuchubiweg, 17, Curaçao, Netherlands Antilles,

Here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, itself represented by Séverine Canova and Cândida Gillespie, both residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorney-in-fact A and B,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. that 100% of the share capital of PREASEPE I B.V., a Dutch private limited liability company, having its registered office at Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, the Netherlands, registered with the commercial register of the Chamber of Commerce and Industries of the Netherlands under number 33223245, incorporated on September 13, 1990 (the Company) is represented at the present meeting;

II. that by resolution validly adopted by the shareholders of the Company in The Netherlands, on December 29, 2006, the Company resolved to transfer its principal establishment and effective place of management from Amsterdam, The Netherlands to the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as from the date hereof without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance. All formalities required under the laws of The Netherlands to give effect to that resolution have been duly performed; a copy of said resolution shall remain annexed to the present deed.

III. that it results from the balance sheet of the Company, that, as of the date hereof, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company, a copy of such balance sheet, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

IV. HAMMER INVESTMENTS N.V., prenamed (the Shareholder) has requested the notary to record that:

*First resolution*

The Shareholder resolves to transfer the principal establishment and (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) and the place of effective management of the Company from the Netherlands to Luxembourg as per the present notarial deed, without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance. The Shareholder of the Company further declares that all formalities required under the laws of the Netherlands to give effect to such transfers have been duly performed.

*Second resolution*

The Shareholder resolves to set the principal establishment and place of effective management (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

### Third resolution

The Shareholder resolves (i) that the Company shall operate in Luxembourg in the legal form of a société à responsabilité limitée, and thus, for the purpose of article 159 of the Luxembourg companies law of 10th August, 1915, as amended (ii) to proceed to an amendment of its articles of association. The articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

« **Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

#### **Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name PREASEPE I BV/ S.à r.l.

**Art. 5.** The registered offices of the Company are in Amsterdam.

The principal establishment and place of effective management of the Company shall be in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at eighteen thousand euro (18,000.- EUR) divided into two hundred (200) share quotas of ninety euro (90.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is administered by at least two managers designated as A and B managers respectively. The managers need not to be partners. The managers may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of board of managers.

The company will be bound in all circumstances by the joint signature of one A manager and one B manager.

The board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to revoke, with effect as of the date hereof, TRUST INTERNATIONAL MANAGEMENT (T.I.M.) B.V. as managers of the Company and to grant it full discharge for the performance of its duties.

*Fifth resolution*

The Shareholders resolve to appoint, with effect as of the date hereof, as managers of the Company, for an indefinite period:

*A Manager:*

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974,

*B Managers:*

- Mr Donato Cortesi, born in Poschiavo, Switzerland, on August 2, 1953, residing in Via ai Ronchi 16, 6943 Vezia, Switzerland,
- Mr Nino Granzotti, born in Roma, Italy, on January 28, 1936, residing in Via degli Amadio 1, 6900 Lugano, Switzerland.

*Estimate of costs*

The Company has been subject to capital duty in the Netherlands, an EU Member State, and therefore no Luxembourg capital duty shall be due on this transfer of the place of effective management from the Netherlands to Luxembourg. Reference is made to article 3 (2) of the Law of 29th December 1971.

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately EUR

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le onze septembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

*A comparu:*

HAMMER INVESTMENTS N.V., ayant son siège social à Chuchubiweg, 17, Curaçao, Antilles Néerlandaises,

Ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, elle-même représentée par Séverine Canova et Cândida Gillespie, les deux demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondé de pouvoirs A et B,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire sousigné resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec l'acte auprès des administrations compétentes.

La partie comparante, telle que représentée ci-dessus, a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. 100% du capital social de PREASEPE I B.V., une société à responsabilité limitée établie et régie par le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie, Pays-Bas, sous le numéro 33223245, constituée le 13 septembre 1990 (la Société) est représenté à la présente assemblée;

II. suivant résolution valablement adoptée par les associés de la Société aux Pays-Bas en date du 29 décembre 2006, la Société a décidé de transférer son principal établissement et son siège de direction effective d'Amsterdam, Pays-Bas, à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet en date de ce jour, sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises par le droit néerlandais afin de réaliser ce transfert ont d'ores et déjà été accomplies; une copie de ladite résolution restera annexée au présent acte.

II. il résulte du bilan de la Société, qu'à ce jour, les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social de la Société, une copie dudit bilan, après avoir été signée ne varietur par le titulaire de la procuration des parties comparantes et le notaire, restera annexé au présent acte et sera enregistrée au même moment auprès des autorités compétentes.

III. HAMMER INVESTMENTS N.V., préqualifiée, (l'Associé) prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

L'Associé décide de transférer le principal établissement (mais pas le siège social qui restera situé aux Pays-Bas pour les besoins du droit des sociétés y applicable) et le centre de direction effective de la Société des Pays-Bas vers Luxembourg avec effet à la date du présent acte notarié, sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique. L'Associé de la Société déclare en outre que toutes les formalités requises par le droit néerlandais afin de réaliser ce transfert ont d'ores et déjà été accomplies.

*Deuxième résolution*

L'Associé décide d'établir le principal établissement (mais pas le siège social qui restera aux Pays-Bas en vertu du droit des sociétés y applicable) au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'Associé décide (i) que la société devra opérer au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, et ainsi, pour les besoins de l'article 159 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, mais avec la réserve que la Société continue d'être considérée par le droit des Pays-Bas comme une société

valablement constituée conformément des Pays-Bas, (ii) de procéder à une modification de ses statuts. Les statuts de la Société auront dès lors la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination PREASEPE I B.V./S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social de la Société est fixé à Amsterdam.

Le lieu du principal établissement de la Société ainsi que le lieu de direction effective de la Société sont situés à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de dix-huit mille euros (18.000,- EUR) représenté par deux cents (200) parts sociales de quatre-vingt-dix euros (90,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par au moins deux gérants désignés respectivement gérants A et B. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé décide de révoquer, avec effet immédiat, TRUST INTERNATIONAL MANAGEMENT (T.I.M.) B.V., comme gérant de la Société et de lui donner pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé décide de nommer, avec effet immédiat, comme gérants de la Société, pour une période indéterminée:

##### *Gérant A:*

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974,

##### *Gérants B:*

- Monsieur Donato Cortesi, né à Poschiavo, Suisse, le 2 août 1953, demeurant à Via ai Ronchi 16, 6943 Vezia, Suisse,



- Monsieur Nino Granzotti, né à Rome, Italie, le 28 janvier 1936, demeurant à Via degli Amadio 1, 6900 Lugano, Suisse.

*Estimation des coûts*

La société a été sujette à taxation aux Pays-Bas, un Etat membre de l'Union européenne, et dès lors aucune taxation luxembourgeoise ne sera due en raison de ce transfert du lieu de gestion effective des Pays-Bas vers le Luxembourg. Référence est faite à l'article 3 (2) de la loi du 29 Décembre 1971.

Le montant des dépenses relatives au présent acte s'élève à approximativement EUR

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Canova, C. Gillespie, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007. Relation: LAC/2007/26670. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007116558/242/327.

(070134109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

**ING REEOF Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 208.800,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 121.049.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of August.

Before US Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

ING REEOF SOPARFI A S. à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg, number B 105.073, here represented by Mrs Corinne Petit, employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on August 16th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in her capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole partner of ING REEOF GERMANY S. à r.l., a limited liability corporation with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Remich, on October 5th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2323 dated December 13th, 2006. These Articles of Association have not yet been amended.

The capital of the company is fixed at twelve thousand four hundred euro (12,400.- EUR) represented by one hundred and twenty-four (124) parts, with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

*First resolution*

The partner resolves to increase the corporate capital by an amount of one hundred ninety-six thousand four hundred euro (196,400.- EUR), so as to raise it from its present amount of twelve thousand four hundred euro (12,400.- EUR) to two hundred and eight thousand eight hundred euro (208,800.- EUR), by issuing one thousand nine hundred and sixty-four (1.964) new parts with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

*Subscription and liberation*

The appearing partner ING REEOF SOPARFI A S. à r.l. declares to subscribe the one thousand nine hundred and sixty-four (1,964) new parts and to pay them up, fully in cash, at its par value of one hundred euro (100.- EUR), so that the amount of one hundred ninety-six thousand four hundred euro (196,400.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

### Second resolution

The appearing partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The capital is set at two hundred and eight thousand eight hundred euro (208,800.- EUR) represented by two thousand and eighty-eight (2,088) parts of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

### Suit la version française:

L'an deux mille sept, le vingt et un août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ING REEOF SOPARFI A S. à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105.073, ici représenté par Madame Corinne Petit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 16 août 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée ING REEOF GERMANY S. à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, en date du 5 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2323 du 13 décembre 2006, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

Le capital social de la société est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

L'associée prend les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associée décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cent quatre-vingt-seize mille quatre cents euros (196.400,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) à deux cent huit mille huit cents euros (208.800,- EUR), par l'émission de mille neuf cent soixante-quatre (1.964) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### Souscription et libération

Et à l'instant, les mille neuf cent soixante-quatre (1.964) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) ont été souscrites par l'associée ING REEOF SOPARFI A S. à r.l. et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de cent quatre-vingt-seize mille quatre cents euros (196.400,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

#### Deuxième résolution

Les associées décident, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent huit mille huit cents euros (208.800,- EUR) représenté par deux mille quatre-vingt-huit (2.088) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, LAC/2007/24537. — Reçu 1.964 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007116578/5770/95.

(070125727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

---

**Lux Real Estate & Management SA., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 128.336.

—  
*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 1 juin 2007*

*Décision*

Le Conseil d'administration nomme en tant qu'administrateur délégué pour une durée de cinq (5) ans Monsieur Pascal Hennuy, né le 27 juillet 1970 à Ettelbrück, demeurant professionnellement à 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg, Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUX REAL ESTATE & MANAGEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2007116110/4181/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03413. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

---

**Coast Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.939.

—  
EXTRAIT

CEP II PARTICIPATIONS Sàrl SICAR, Associé et Gérant de la Société, a changé son siège social du 30, boulevard Royal L-2449 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG) Sàrl, Gérant de la Société, a changé son siège social du 30, boulevard Royal L-2449 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007116036/4170/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10227. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

---

**Liberty Modul International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.973.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le douze septembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LIBERTY MODUL INVEST S.A., société anonyme, ayant son siège social au 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 129.238,

représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Gérard Bentzmann, président de société, demeurant à F-77500 Chelles, 11, rue Alphonse Bordereau,

celui-ci ici représenté par Monsieur François Georges, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 6 septembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LIBERTY MODUL INTERNATIONAL S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'étude, la conception de fabrication modulaire et le support technique et financier du groupe LIBERTY MODUL INVEST.

La société pourra exercer toute activité industrielle, commerciale, mobilière, immobilière de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation du projet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts sociales en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts sociales, les autres associés ont un droit de préemption.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale. Il(s) est (sont) nommé(s) pour une durée indéterminée. Ses (Leurs) pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le(s) gérant(s) peut (peuvent) nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le(s) gérant(s) est (sont) habilité(s) à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant technique ou par la signature conjointe de deux gérants dont un sera obligatoirement le gérant technique.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 18.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2007.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les cent (100) parts sociales de la société sont souscrites par LIBERTY MODUL INVEST S.A., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est réunie en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Jean-François Parent, employé privé, né le 26 septembre 1967 à Strasbourg (France), demeurant à L-7359 Lorentzweiler, 17, rue de Hunsdorf, gérant technique,

b) Monsieur Gérard Bentzmann, président de société, né le 16 mai 1947 à Paris (France), demeurant à F-77500 Chelles, 11, rue Alphonse Bordereau, gérant administratif.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Georges, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007. LAC/2007/26301. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007116221/7241/114.

(070132813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

**Naviglio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.736.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007115955/220/12.

(070132914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

**Château de Theobon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.599.

*Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007116007/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07760. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

**Gipar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.962.

*Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007116008/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07763. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

**BBWP Spain Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 120.137.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 septembre 2007.

Pour copie conforme

*Pour la société*

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007115973/231/14.

(070133104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

**Tizzano S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 30.920.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sous-seing privée du 13 août 2007 que:

- Le mandat d'administrateur de Madame Carine Bittler est renouvelé à compter du 2 juillet 2007, leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale de 2013.

- Le mandat d'administrateur de Madame Karine Vilret-Huot est renouvelé à compter du 2 juillet 2007, son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale de 2013.

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Yves Schmitt est renouvelé à compter du 2 juillet 2007, son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale de 2013.

Luxembourg, le 13 août 2007.

Pour extrait conforme

TIZZANO SA

Signature

Référence de publication: 2007116014/7898/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00744. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

**Stokes Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.381.

## NOTIFICATION

1. Suite à la cession de parts intervenue en date du 14 août 2007 entre COUTTS OFFSHORE EUROPE LIMITED as Trustees of The Viitikko Family Settlement et Mr Heikki Viitikko les 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Mr Heikki Viitikko domicilié à 109 Quebec Quay, Liverpool L3 4ER, United Kingdom détient 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STOKES HOLDING S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signature

Référence de publication: 2007116015/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06395. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

**HSH Global Aircraft I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 127.642.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner  
Notaire

Référence de publication: 2007116930/239/12.

(070133703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

---

**Infor Lux Finance Company, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 118.070.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 septembre 2007.

J.-J. Wagner  
Notaire

Référence de publication: 2007116931/239/12.

(070133699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

---

**Extensity Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 115.983.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 septembre 2007.

J.-J. Wagner  
Notaire

Référence de publication: 2007116932/239/12.

(070133695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

---

**Maritime Investments SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 108.455.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille sept, le quatre septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PORTMAN NOMINEES S.A.(BVI), société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à PO Box 986, The Geneva Place, Third Floor, Road Town, Tortola, BVI, enregistrée au Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 154324,

ici représentée par Madame Ana Dias, employée privée, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 août 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:



- que la société MARITIME INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié, en date du 20 mai 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.088 du 25 octobre 2005;

- que le capital social de la société MARITIME INVESTMENTS S.A. s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;

- la partie comparante a acquis l'intégralité des titres nominatifs représentant l'intégralité des actions de la Société, lesquels sont inscrits dans le registre des actionnaires qui a été présenté au notaire;

- la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet à ce jour et de mettre la Société en liquidation;

- la partie comparante renonce à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

- ladite partie comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société, et au vu du bilan de la Société au 4 septembre 2007, déclare que tout le passif de la Société est réglé ou dûment provisionné,

une copie du dit bilan après avoir été signée ne varietur par la mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte, pour être enregistrée en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement;

- la partie comparante déclare encore que:

(1) l'activité de la Société a cessé;

(2) elle est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 4 septembre 2007 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

(3) il y a lieu de procéder à l'annulation des actions de la Société;

(4) les administrateurs de la Société et le commissaire aux comptes se voient donner décharge pleine et entière de leur mandat respectif à cette date; et

(5) tous les livres et documents de la Sociétés devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

#### Estimation - Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à neuf cents euros (900,-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Dias, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007. LAC/2007/25332. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007116879/220/56.

(070134082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

#### **Frescobaldi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.848.

#### EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 24 septembre 2007 que la personne suivante a démissionné de ses fonctions de Gérant de la Société avec effet au 24 août 2007:

- Monsieur Mr Mark Wolter, né le 8 décembre 1971 à Schleiden (Allemagne), et demeurant au 29 Friensenwall D-50672 Cologne (Allemagne).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée Gérant de la Société avec effet au 24 août 2007, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Christoph Schumacher, né le 8 novembre 1971 à Kleve (Allemagne), et ayant son adresse professionnelle au 12 Bachstrasse 53115 Bonn (Allemagne).

Le Conseil de Gérance est composé comme suit:

- Mr Christoph Schumacher

- Mr Cristiano Stampa  
- Mr Alban Liss

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Pour extrait conforme  
ATOZ  
Signature

Référence de publication: 2007116035/4170/28.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10200. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

---

**Infor Global Solutions TopCo II, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 107.218.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 septembre 2007.

J.-J. Wagner  
Notaire

Référence de publication: 2007116935/239/12.

(070133683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

---

**Infor Lux Bond Company, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 113.718.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 septembre 2007.

J.-J. Wagner  
Notaire

Référence de publication: 2007116936/239/12.

(070133679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

---

**Delphirica Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.223.125,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 80.575.

In the year two thousand and seven, on the eight day of August,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of DELPHIRICA INVESTMENTS S.à r.l (the «Company»), a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade Register with the number Section B Number 80.575 originally incorporated under the denomination of CHATEAU FINANCEMENT, S.à r.l., pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, dated January 19, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of September 19, 2001, lastly amended by deed enacted on 10 July 2007, by Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting as scrutineer Mrs Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman requires the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 6,638 (six thousand six hundred thirty-eight) class A shares, 2,454 (two thousand four hundred fifty-four) class B shares, 4,382 (four thousand three hundred eighty-two) class C shares, 4,778 (four thousand seven hundred seventy-eight) class D shares, 2,662 (two thousand six hundred sixty-two) class G shares, 2,120 (two thousand one hundred twenty) class H shares, 7,226 (seven thousand two hundred twenty-six) class I shares, 3,479 (three thousand four hundred seventy-nine) class J shares, 3,245 (three thousand two hundred forty-five) class K shares, 3,085 (three thousand eighty-five) class L shares, 3,661 (three thousand six hundred sixty-one) class M shares, 8,174 (eight thousand one hundred seventy-four) class N shares and 500 (five hundred) class Z shares of a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly state that he has been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiver of notice right;
2. Approval of the interim accounts as at July 30, 2007;
3. Redemption by the Company of all the 3,479 class J shares held by the class J shareholder;
4. Immediate cancellation of all the 3,479 class J shares and subsequent decrease of the share capital of the Company;
5. Amendment of article six, first paragraph, of the articles of association of the Company in accordance with the above resolution;
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the sole shareholder waives his right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

It is acknowledged that a draft of the interim balance sheet of the Company as of 30 July 2007 was presented to the meeting (the «Interim Statement of Accounts»).

After having carefully reviewed said documents, the sole shareholder of the Company approves the Interim Statement of Accounts.

*Third resolution*

It is resolved that the Company redeems 3,479 (three thousand four hundred seventy-nine) of its own class J shares (the «Shares», or individually a «Share»), representing the entirety of the Class J Shares, from its class J shareholder (the «Redemption of the Shares»).

The Redemption of the Shares is made at a global redemption price amounting to EUR 7,137,824.78 (seven million one hundred thirty-seven thousand eight hundred twenty-four Euro seventy-eight Cents) (the «Redemption Price»).

The sole shareholder further noted that the Redemption Price has already been paid by the Company to the sole shareholder according to the terms and conditions of a share redemption agreement.

*Fourth resolution*

It is resolved, in accordance with the provisions of article 6ter of the Company's articles of association, to cancel the Shares, further to their redemption by the Company such as described above.

As a result of the aforesaid cancellation of the Shares, the Company's share capital shall be decreased by an amount of EUR 86,975.- (eighty-six thousand nine hundred seventy-five Euro) corresponding to the aggregate nominal value of the Shares.

*Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder decides to amend the first paragraph of article six of the articles of association of the Company, in order to give it the following wording:

« **Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 1,223,125.- (one million two hundred twenty-three thousand one hundred twenty-five Euro), represented by 500 (five hundred) class Z shares, 6,638 (six thousand six hundred thirty-eight) class A shares, 2,454 (two thousand four hundred fifty-four) class B shares, 4,382 (four thousand three hundred eighty-two) class C shares, 4,778 (four thousand seven hundred seventy-eight) class D shares, 2,662 (two thousand six hundred sixty-two) class G shares, 2,120 (two thousand one hundred twenty) class H shares, 7,226 (seven thousand two hundred twenty-six) class I shares, 3,245 (three thousand two hundred forty-five) class K shares, 3,085 (three thousand eighty-

five) class L shares, 3,661 (three thousand six hundred sixty-one) class M shares, 8,174 (eight thousand one hundred seventy-four) class N shares of a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, all fully subscribed and fully paid up.»

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the resolutions above have been estimated at about 2,000.- Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed in English is followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the French and English and text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le huitième jour d'août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de DELPHIRICA INVESTMENTS S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 80.575, initialement constituée sous la dénomination sociale CHATEAU FINANCEMENT, S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, en date du 19 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 19 septembre 2001, dernièrement modifié suivant acte passé le 10 juillet 2007 par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

La séance est présidée par M. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mme Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président a déclaré et a prié le notaire d'acter:

I.- Que l'associé unique présent ou représenté, et que le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration signées par la partie comparante, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il ressort de cette liste de présence que les 6.638 (six mille six cent trente-huit) parts sociales de classe A, 2.454 (deux mille quatre cent cinquante-quatre) parts sociales de classe B, 4.382 (quatre mille trois cent quatre vingt deux) parts sociales de classe C, 4.778 (quatre mille sept cent soixante-dix huit) parts sociales de classe D, 2.662 (deux mille six cent soixante-deux) parts sociales de classe G, 2.120 (deux mille cent vingt) parts sociales de classe H, 7.226 (sept mille deux cent vingt-six) parts sociales de classe I, 3.479 (trois mille quatre cent soixante-dix neuf) parts sociales de classe J, 3.245 (trois mille deux cent quarante-cinq) parts sociales de classe K, 3.085 (trois mille quatre-vingt-cinq) parts sociales de classe L, 3.661 (trois mille six cent soixante et une) parts sociales de classe M, 8.174 (huit mille cent soixante-quatorze) parts sociales de classe N et 500 (cinq cents) parts sociales de classe Z d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut se prononcer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'associé unique a été dûment et préalablement informé.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation des comptes intérimaires arrêtés au 30 juillet 2007;
3. Rachat par la Société de toutes les 3.479 parts sociales de classe J détenues par les associés de classe J;
4. Annulation immédiate de toutes les 3.479 parts sociales de classe J et réduction subséquente du capital social de la Société;
5. Modification de l'article 6, premier paragraphe, des statuts de la Société conformément aux résolutions précédentes;
6. Divers.

Suite à l'approbation par l'associé unique de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution*

Il est décidé que l'associé unique renonce au droit de convocation préalable pour la présente assemblée; l'associé unique reconnaît être suffisamment informé de l'ordre du jour, considère être valablement convoqué et s'accorde à voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion

a été mise à la disposition de l'associé unique pendant un laps de temps suffisant pour lui permettre d'examiner avec attention chaque document.

*Deuxième résolution*

Il est unanimement reconnu qu'un projet de bilan intérimaire au 30 juillet 2007 a été présenté à l'assemblée (le «Bilan Intérimaire»).

Après examen attentif du dit document, l'associé unique de la Société approuve le Bilan Intérimaire.

*Troisième résolution*

Il est unanimement décidé que la Société rachète 3.479 (trois mille quatre cent soixante-dix neuf) de ses propres parts sociales de classe J (les «Parts Sociales» ou individuellement la «Part Sociale»), représentant la totalité des parts sociales de classe J, détenues par l'associé de classe J (le «Rachat des Parts Sociales»).

Le Rachat des Parts Sociales est effectué pour un prix de rachat global d'un montant de 7,137,824.78 EUR (sept millions cent trente-sept mille huit cent vingt-quatre euros soixante-dix huit cents) (le «Prix de Rachat»).

Il est également noté par l'associé unique que le Prix de Rachat a déjà été payé à l'associé unique conformément aux termes et conditions d'un contrat de rachat de parts sociales.

*Quatrième résolution*

Il est unanimement décidé, en conformité avec les dispositions de l'article 6 ter des statuts de la Société d'annuler les Parts Sociales, après leur rachat par la Société tel que décrit ci-dessus.

En conséquence de l'annulation des Parts Sociales pré mentionnée, le capital social de la Société devra être réduit d'un montant de 86.975,- EUR (quatre-vingt-six mille neuf cent soixante-quinze euros) correspondant à la valeur nominale globale des Parts Sociales.

*Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article six des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6** . Le capital social de la Société est de 1.223.125,- EUR (un million deux cent vingt-trois mille cent vingt-cinq euros) représenté par 500 (cinq cent) parts sociales de classe Z, 6.638 (six mille six cent trente-huit) parts sociales de classe A, 2.454 (deux mille quatre cent cinquante-quatre) parts sociales de classe B, 4.382 (quatre mille trois cent quatre vingt deux) parts sociales de classe C, 4.778 (quatre mille sept cent soixante-dix huit) parts sociales de classe D, 2.662 (deux mille six cent soixante-deux) parts sociales de classe G, 2.120 (deux mille cent vingt) parts sociales de classe H, 7.226 (sept mille deux cent vingt-six) parts sociales de classe I, 3.245 (trois mille deux cent quarante-cinq) parts sociales de classe K, 3.085 (trois mille quatre-vingt-cinq) parts sociales de classe L, 3.661 (trois mille six cent soixante et une) parts sociales de classe M, 8.174 (huit mille cent soixante-quatorze) parts sociales de classe N d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des résolutions ci-dessus s'élève à environ 2.000,- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, la séance a été levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007. Relation: LAC/2007/22506. - Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007116860/211/178.

(070134030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

**Levanter Real 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.681.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of May.

Before the undersigned Maître Schaeffer, notary, residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LEVANTER REAL HOLDINGS S. à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, here represented by Mr Laurent Kind, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie by virtue of a proxy given in Luxembourg on May 14th, 2007.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through his proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of LEVANTER REAL 1 S.à r.l, having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of notary Martine Schaeffer, residing in Remich, dated 26th of April 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The shareholder resolves to restate the Articles in their entirety, with insertion or changes, to the extent necessary, of headings in the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

#### **«I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name LEVANTER REAL 1 S. à r. l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Shareholders which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

2.3. No permanent establishment nor branch may be established abroad without the prior unanimous approval of the Shareholders.

#### **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties in Germany or Switzerland or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer or encumber all or some of its assets.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

#### **Art 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Shareholders.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles in accordance with clause 13.3 of the present Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1. The shares held by a Shareholder shall entitle that Shareholder to participate in the corporate assets and profits of the Company in such proportions as may be agreed between the Shareholders from time to time as set out in any joint venture agreement entered into between them in relation to the Company and its subsidiaries and as that agreement may be supplemented or amended from time to time.

6.2. The Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share.

6.3. Each Shareholder shall maintain its shares in the Company for a minimum period of two years from the date of incorporation of the Company unless otherwise provided in any joint venture agreement entered into between the Shareholders from time to time.

6.4. After the period of two years mentioned under article 6.3 above, the Shares are freely transferable among Shareholders or, if there is no more than one Shareholder, to third parties.

The transfer of shares to non-Shareholders is subject to the prior unanimous approval of the Shareholders.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.5. Subject to any joint venture agreement entered into between the Shareholders from time to time, a Shareholder may request the Company to redeem all or part of his shares. Any redemption request from a Shareholder shall be submitted to the prior approval of the general meeting of Shareholders which may resolve that all or part of such shares shall be assigned:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to the other Shareholder, or
- c) to a designated third party.

6.6. All or part of the shares of a Shareholder may have to be redeemed by the Company if such shares have been transferred in violation of clause 6.4 or 6.5. above

6.7. All and any shares redeemed in accordance with clause 6.7. or 6.8. above shall be cancelled forthwith and all rights attached thereto shall be extinguished.

6.8. A Shareholder' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

6.9. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

## III. Management - Representation

### Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by at least four managers appointed by a resolution of the Shareholders which set the term of their office of whom two shall be designated as Class A managers and two shall be designated as Class B managers. The manager(s) do not need to be Shareholder(s).

7.2. The A Shareholder is entitled to propose candidates from which maximum two persons are to be appointed A Managers by the Shareholders. The A Shareholder may at any time propose to remove any A Manager appointed on its proposal and in such event the Shareholders shall procure that this A manager is removed from his position. In this case the A Shareholder is further entitled to propose candidates from which a new A Manager shall be appointed by the Shareholders.

7.3 The B Shareholder is entitled to propose candidates from which maximum two persons are to be appointed B Managers by the Shareholders. The B Shareholder may at any time propose to remove any B Manager appointed on its proposal and in such event the Shareholders shall procure that this B manager is removed from his position. In this case the B Shareholder is further entitled to propose candidates from which a new B Manager shall be appointed by the Shareholders.

7.4 The managers may be dismissed ad nutum by an unanimous vote of the Shareholders of the Company as per clause 13.2 of the present Articles.

**Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations in accordance with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either Shareholders or not, by any Class A manager and any Class B manager acting jointly, including any asset manager appointed by the Company.

**Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager in accordance with any joint venture agreement entered into between the Shareholders from time to time.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. Except where a greater majority is required under any joint venture agreement entered into between the shareholders from time to time, the board of managers can validly deliberate and act only if at least 50% of its members is present or represented, including at least one Class A manager and one Class B manager. Except where a greater majority is required under any joint venture agreement entered into between the Shareholders from time to time, resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast including at least one Class A manager and one Class B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Except where a greater majority is required under any joint venture agreement entered into between the Shareholders from time to time, resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast including at least one Class A manager and one Class B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.7. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any one Class A manager and any one Class B manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

**IV. General meetings of shareholders****Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.2. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of Shareholders.

**Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the Shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The Shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the Shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Any shareholders' resolutions are only validly taken by unanimous vote of the Shareholders.



## V. Annual accounts - Allocation of profits

### Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. Subject to clause 6.1 above, the general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus in accordance with any joint venture agreement entered into between the Shareholders from time to time. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. The Board of managers is entitled to distribute interim dividends, at any time, by unanimous vote under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders as per clause 6.1 above and in accordance with any joint venture agreement which may be entered into between the shareholders from time to time.

## VII. General provision

**Art. 17.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

### Statement - Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at seven hundred euro (700.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French versions, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit le traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept le quinze mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

LEVANTER REAL HOLDINGS S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Laurent Kind, avec adresse professionnelle à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 14 mai 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sont mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'Associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous la dénomination de LEVANTER REAL 1 S. à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Remich, en date du 26 avril 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'Associé unique décide de refondre les Statuts dans leur globalité et, pour autant que nécessaire, d'insérer ou de changer les intitulés des titres au sein des Statuts de façon à ce qu'ils aient désormais la teneur suivante:

#### **«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LEVANTER REAL 1 S. à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

2.3. Aucun établissement permanent ni succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'accord unanime préalable des Associés.

#### **Art. 3. Object.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

#### **Art 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts conformément aux termes de la clause 13.3 des présents Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales détenues par un associé conféreront à cet associé le droit de bénéficier des actifs et des bénéfices de la Société dans des proportions ponctuellement convenues par les associés, conformément aux contrats de joint venture conclus entre eux en relation avec la Société, et dans la mesure où ces contrats sont susceptibles de modifications ponctuelles.

6.2. Les parts sociales de la Société sont indivisibles, du fait qu'il ne peut y avoir qu'un propriétaire par part sociale.

6.3. L'unique propriétaire ou, s'il y a plusieurs associés, chacun des associés conservera ses parts sociales de la Société pour une durée de deux ans au minimum, à compter de la date d'enregistrement de la Société, sauf disposition contraire d'un contrat de joint venture ponctuellement conclu entre les associés.

6.4. Après la période de deux ans mentionnée dans l'article 6.3 ci-dessus, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés ou, s'il n'y a pas plus d'un associé, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est préalablement soumise à l'approbation unanime de l'assemblée générale des actionnaires.

Une cession de parts sociales ne sera contraignante pour la Société ou pour des tiers qu'après avoir été notifiée à la Société, ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code civil.

6.5. Conformément aux contrats de joint venture conclus entre les associés ponctuellement, tout associé peut demander à la Société le rachat de tout ou partie de ses parts sociales. Toute demande de rachat d'un associé doit être soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés qui peut décider que tout ou partie de ces parts sociales soit attribuées:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.6. Tout ou partie des parts sociales d'un associé peuvent être rachetées par la Société si ces parts sociales ont été transférées en violation des articles 6.4. ou 6.5. définis précédemment.

6.7. Toutes les parts sociales rachetées en conformité avec les articles 6.5. ou 6.6. seront annulées et tous les droits attachés seront éteints.

6.8. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.9. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## **II. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1. La Société est gérée par, au moins, quatre gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés, laquelle précisera les conditions de leur charge. Deux de ces gérants seront désignés comme gérants de Classe A, et deux d'entre eux seront désignés comme gérants de Classe B. Le(s) gérant(s) ne doivent pas être nécessairement associés.

7.2. L'associé A est habilité à proposer des candidats, dont deux, au maximum, seront nommés gérants de Classe A par les associés. L'associé A peut, proposer, à tout moment, de démettre de ses fonctions un gérant de Classe A nommé sur sa proposition, et le cas échéant, les associés devront s'assurer que ce gérant de Classe A est effectivement démis de ses fonctions. Dans ce cas, l'associé A aura, en outre, le droit de proposer des candidats parmi lesquels un nouveau gérant de Classe A sera nommé par les associés.

7.3 L'associé B est habilité à proposer des candidats, dont deux, au maximum, seront nommés gérants de Classe B par les Associés. L'Associé B peut, proposer, à tout moment, de démettre de ses fonctions un gérant de Classe B nommé sur sa proposition, et le cas échéant, les associés devront s'assurer que ce gérant de Classe B est effectivement démis de ses fonctions. Dans ce cas, l'associé B aura, en outre, le droit de proposer des candidats parmi lesquels un nouveau gérant de Classe B sera nommé par les associés.

7.4 Les gérants peuvent être révoqués ad nutum par vote unanime des associés de la Société, conformément à la clause 13. 2 des présents Statuts.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés par la Loi ou par les présents Statuts relèveront de la compétence du conseil de gérance, qui disposera de tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes conformément à l'objet de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou à plusieurs agents, associés ou non, par un gérant de Classe A et par un gérant de Classe B agissant conjointement, y compris par un gestionnaire externe indépendant nommé par la Société.

**Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil d'administration se réunira aussi souvent que le nécessiteront les intérêts de la Société ou à la demande de l'un de ses gérants conformément à tout contrat de joint venture ponctuellement conclu entre les Associés.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins trois jours avant la date prévue de ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Hormis les cas dans lesquels une majorité plus importante est requise aux termes d'un contrat de joint venture ponctuellement conclu entre les Associés, le conseil de gérance peut régulièrement délibérer et prendre des mesures uniquement si au moins 50 % de ses membres sont présents ou représentés, et s'il y a parmi eux au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B. Hormis les cas dans lesquels une majorité plus importante est requise aux termes d'un contrat de joint venture ponctuellement conclu entre les Associés, les résolutions du conseil de gérance sont régulièrement prises à la majorité des suffrages exprimés, dont ceux d'au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B. Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par la totalité des membres présents ou représentés à ladite réunion.

9.6. Hormis les cas dans lesquels une majorité plus importante est requise aux termes d'un contrat de joint venture ponctuellement conclu entre les Associés, les résolutions du conseil d'administration sont régulièrement prises à la majorité des suffrages exprimés, dont ceux d'au moins un gérant de Classe A et un gérants de Classe B. Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par la totalité des membres présents ou représentés à ladite réunion.

9.7. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera valablement engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou, le cas échéant, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

**IV. Assemblée générale des associés****Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

**Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées à l'unanimité par le conseil de gérance de l'Associé unique.

**V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices****Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés ou de l'associé unique décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel conformément à tout contrat de joint venture conclu ponctuellement entre les Associes. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Le conseil de gérance est habilité à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, par vote unanime, dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

### **VII. Disposition générale**

**Art. 17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ sept cents euros (700,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Kind, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 18 mai 2007, REM/2007/1145. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007116836/5770/446.

(070133815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

#### **Infor ISA Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.071.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 septembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007116933/239/12.

(070133693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

---

**Infor Global Solutions TopCo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 107.137.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 septembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007116934/239/12.

(070133690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

---

**Albe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 82.067.

---

L'an deux mille sept, le trente août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALBE S.A., avec siège social à Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné alors de résidence à Hesperange, en date du 10 mai 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1091 du 30 novembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Anne Bos, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre concernant la dissolution de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la liquidation de la société.
4. Nomination du commissaire.
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, la société DMS & ASSOCIES S.à r.l., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo (R.C.S. Luxembourg B 46.477).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pur l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

Après avoir délibéré, l'assemblée générale nomme en qualité de commissaire à la liquidation conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales:

La société BILOREN S.A., ayant son siège social à Citco Building, Wickhams Cay, Road Town, Iles Vierges Britanniques (enregistré au Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 227825).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, B. Tassigny, A. Bos, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007. LAC/2007/24960. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007116880/220/71.

(070134015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

**Alyssa S.A., Société Anonyme,  
(anc. Red & Blue S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.060.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007116867/212/13.

(070134065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

**ILP II S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 123.060.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 septembre 2007.

J.-J. Wagner  
Notaire

Référence de publication: 2007116948/239/13.

(070133374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

---

**ILP III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 127.503.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2007.

J.-J. Wagner  
Notaire

Référence de publication: 2007116949/239/13.

(070133389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

---

**Tartini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 122.848.

---

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 24 septembre 2007 que la personne suivante a démissionné de ses fonctions de Gérant de la Société avec effet au 24 août 2007:

- Monsieur Mr Mark Wolter, né le 8 décembre 1971 à Schleiden (Allemagne), et demeurant au 29 Friensenwall D-50672 Cologne (Allemagne).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée Gérant de la Société avec effet au 24 août 2007, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Christoph Schumacher, né le 8 novembre 1971 à Kleve (Allemagne), et ayant son adresse professionnelle au 12 Bachstrasse 53115 Bonn (Allemagne).

Le Conseil de Gérance est composé comme suit:

- Mr Christoph Schumacher
- Mr Cristiano Stampa
- Mr Alban Liss

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Pour extrait conforme  
ATOZ  
Signature

Référence de publication: 2007116034/4170/28.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10196. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

---

**Global Switch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 75.223.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



116681

Belvaux, le 19 septembre 2007.

J.-J. Wagner  
Notaire

Référence de publication: 2007116950/239/12.

(070133710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

---

**Viva Gestions Immobilières S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 74.603.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 septembre 2007.

Pour copie conforme  
Pour la société  
J. Seckler  
Notaire

Référence de publication: 2007116951/231/14.

(070134010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

---

**Autorent Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue de la Poudrerie.  
R.C.S. Luxembourg B 96.554.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

AUTORENT SARL  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA  
Signature

Référence de publication: 2007116956/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09326. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

---

**GEBPF Finance (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Arlington Europe Finance S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 94.401.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 août 2007.

P. Serres  
Notaire

Référence de publication: 2007116941/5770/13.

(070133386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

---

**Santander R.E.I.F. Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 127.763.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007116945/239/12.

(070133641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

---

**Advent Rental Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.957.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 août 2007.

P. Serres

Notaire

Référence de publication: 2007116946/5770/12.

(070133638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

---

**Agrimar SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.344.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le quatre septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PORTMAN NOMINEES S.A.(BVI), société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à PO Box 986, The Geneva Place, Third Floor, Road Town, Tortola, BVI, enregistrée au Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 154324,

ici représentée par Madame Ana Dias, employée privée, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 août 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société AGRIMAR S.A., ayant son siège social à 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié, en date du 24 octobre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 307 du 10 février 2006;

- que le capital social de la société AGRIMAR S.A. s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;

- la partie comparante a acquis l'intégralité des titres nominatifs représentant l'intégralité des actions de la Société, lesquels sont inscrits dans le registre des actionnaires qui a été présenté au notaire;

- la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet à ce jour et de mettre la Société en liquidation;

- la partie comparante renonce à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

- ladite partie comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société, et au vu du bilan de la Société au 4 septembre 2007, déclare que tout le passif de la Société est réglé ou dûment provisionné,

une copie dudit bilan après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte, pour être enregistrée en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement;

- la partie comparante déclare encore que:

(1) l'activité de la Société a cessé;

(2) elle est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière de du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 4 septembre 2007 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

(3) il y a lieu de procéder à l'annulation des actions de la Société;

(4) les administrateurs de la Société et le commissaire aux comptes se voient donner décharge pleine et entière de leur mandat respectif à cette date; et

(5) tous les livres et documents de la Sociétés devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

*Estimation - Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à neuf cents euros (900,-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Dias, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, LAC/2007/25331. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007116878/220/55.

(070134084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

**Etablissements L. Lacroix Fils S.A. Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger,  
(anc. CINTA, Compagnie Indépendante des Tabacs S.A.).**

Adresse de la succursale: L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 72.765.

—  
EXTRAIT

Par acte notarié du 1<sup>er</sup> mars 2004, publié le 23 mars 2004 au Moniteur belge, il résulte que les sociétés anonymes de droit belge, CINTA, COMPAGNIE INDEPENDANTE DES TABACS S.A. (la «Société Absorbée») et la société ETABLISSEMENTS L. LACROIX FILS S.A. (la «Société Absorbante») ont fusionné.

Il résulte de la fusion ainsi que des résolutions du conseil d'administration de la Société Absorbante adoptées le 31 août 2007, que la succursale CINTA - LUX est désormais la succursale luxembourgeoise de la Société Absorbante et sera nommée dorénavant ETABLISSEMENTS L. LACROIX FILS S.A. LUXEMBOURG.

Il résulte également de la fusion ainsi que des résolutions du conseil d'administration de la Société Absorbante adoptées le 31 août 2007, que M. Jan Paul Monique Vandenneucker a été révoqué de son mandat de représentant de la succursale luxembourgeoise et que Messieurs Philip Daenens, né le 6 décembre 1966 à Mol, Belgique, demeurant au 4 Belsenakesstraat, 3020 Herent, Belgique et Gunther Stevens, né le 10 octobre 1967 à Mechelen, Belgique, demeurant au 33 Zemtseweg, 2811 Mechelen, Belgique, ont été nommés en tant que représentants de la succursale luxembourgeoise à sa place, chacun ayant le pouvoir d'agir individuellement et de représenter la succursale vis-à-vis des tiers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

ETABLISSEMENTS L. LACROIX FILS S.A.

Mandataire

G. Stevens / Ph. Daenens

Director / Director

Référence de publication: 2007116168/5267/29.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007, réf. LSO-CJ00241. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

**ArcelorMittal Commercial Sections S.A., Société Anonyme,  
(anc. Arcelor Commercial Sections S.A.).**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 36.177.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 septembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007116947/239/13.

(070133652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

**Immoproperties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.835.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007116979/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007, réf. LSO-CJ00015. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

**Tiara S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 100.723.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue à la date du 21 août 2007, que

1. Mess. Sylvain Kirsch et Claude Schmit, dirigeants de sociétés, demeurants professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, ont été nommés administrateurs en remplacement des administrateurs sortants, la société FINANCES & TECHNOLOGIES S.A., dont le siège social est établi à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer et la société SOLID WAVES LTD, avec siège social établi à GBZ-Main Street, 26, Victoria House, Suite 33, 75596 Gibraltar.

2. La société EUROCOMPTE S.A., avec siège social établi au no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, a été nommé en tant que commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes sortant, Monsieur Monsieur Pascal Bonnet, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin lors de l'assemblée annuelle de l'an 2009.

3. Le siège social a été fixé au no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

L'assemblée a pris note du changement d'adresse de l'administrateur-délégué M. Khagani Bashirov, demeurant au no. 4, rue de la Trémoille, F-75008 Paris.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007116006/1051/29.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05674. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

**Generali Real Estate Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 121.362.

EXTRAIT

Il résulte des minutes du Conseil d'Administration en date du 20 juillet 2007 que la personne suivante a démissionné de ses fonctions d'Administrateur de Catégorie B de la Société avec effet immédiat:

- Monsieur Mr Mark Wolter, né le 8 décembre 1971 à Schleiden (Allemagne), et demeurant au 29 Friensenwall D-50672 Cologne (Allemagne).

Il résulte également desdites minutes que la personne suivante a été nommée Administrateur de Catégorie B de la Société avec effet immédiat, jusqu'à la prochaine assemblée générale:

- Monsieur Christoph Schumacher, né le 8 novembre 1971 à Kleve (Allemagne), et ayant son adresse professionnelle au 12 Bachstrasse 53115 Bonn (Allemagne).

Le Conseil d'Administration est composé comme suit:

- Cristiano Stampa - Administrateur de Catégorie C
- Julio Vidal Arean - Administrateur de Catégories A - B - C
- Alban Liss - Administrateur de Catégorie A
- Anne-Marie De Chalambert - Administrateur de Catégorie A
- Giovanni Paviera - Administrateur de Catégorie C
- Klaus Edelhauser Frics - Administrateur de Catégorie A - B - C
- Bernhard Berg - Administrateur de Catégorie B
- Mr Christoph Schumacher - Administrateur de Catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007116033/4170/32.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10194. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

---

#### **Solage International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.608.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 9 août 2007*

Monsieur Vegas-Pieroni Louis est renommé administrateur pour une nouvelle période de un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

SOLAGE INTERNATIONAL S.A.

L. Vegas-Pieroni

Administrateur

Référence de publication: 2007116145/545/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06945. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

---

#### **Warwick Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 21.767.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 28 août 2007*

1. Le nom de l'administrateur est Monsieur Richard Chiu au lieu de Monsieur Dick Tat Sang Chiu.
2. Dans le cadre du mandat d'administrateur exercé par INTERPACIFIC SHIPPING, dans la société anonyme de droit luxembourgeois WARWICK HOLDINGS S.A., Monsieur Richard Chiu a été nommé comme représentant permanent.
3. La dénomination du commissaire aux comptes SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET D'ORGANISATION a changé et est dorénavant FITECO.

Luxembourg, le 31 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *WARWICK HOLDINGS S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007116399/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03372. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

**events4sports S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 132.084.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den zweiten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Sven Petersen, Assessor Jur., geboren in Hamburg (Deutschland), am 20. Februar 1968, wohnhaft in D-54294 Trier/Euren, Dronkestrasse 12 (Deutschland).

Welcher Komparent, den instrumentierenden Notar ersucht, die Satzungen einer von ihm zu gründenden unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Der vorbenannte Komparent, errichtet hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung **EVENTS4SPORTS S.à r.l.**

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschließen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Maßnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Merttert.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

**Art. 3.** Der Zweck der Gesellschaft ist die Konzeption und Organisation von Veranstaltungen im Bereich des Event-Marketings. Die Gesellschaft ist ebenfalls berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Maßnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften, oder Firmen im In- und Ausland, beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten, sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt, oder denselben fördern kann, ausüben.

**Art. 4.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

**Art. 5.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- €) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- €).

**Art. 7.** Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

**Art. 8.** Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Im Todesfälle des einzigen Gesellschafter wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet.

Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

**Art. 10.** Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die Satzung der Gesellschaft, an die von der Gesellschaft aufgestellten Werte und Bilanzen, sowie an die Entscheidungen halten, welche von den Gesellschafterversammlungen getroffen werden.

**Art. 12.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 13.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

**Art. 14.** Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Vorübergehende Bestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.

#### *Zeichnung der Anteile*

Alle 100 (einhundert) Anteile wurden von Herrn Sven Petersen, vorbenannt, gezeichnet.

Der alleinige Gesellschafter erklärt, dass die Gesellschaftsanteile voll in barem Gelde eingezahlt wurden, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- €) zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf 1.500,- € (eintausendfünfhundert EUR) abgeschätzt.

#### *Ausserordentliche General Versammlung*

Anschließend an die Gründung hat der einzige Gesellschafter, welcher das Gesamtkapital vertritt, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zum alleinigen Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Sven Petersen, vorbenannt, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann.

Er kann außerdem Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich auf folgender Adresse:

L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig

Der Notar hat den Kompargenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Kompargent ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Petersen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, LAC/2007/21831. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 24. September 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007117368/202/102.

(070134541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

---

**Sourcing Way S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 102.938.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007117000/1453/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10435. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

---

**Capital Immo Invest 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 72.637.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007116999/1453/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10434. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

---

**Mars Propco 25 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.321.

EXTRAIT

En date du 10 août 2007, le conseil d'administration a décidé de transférer son siège social du 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, avec effet au 13 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007115758/7801/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06618. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

---